

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/9688
10 mars 1970

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 9 MARS 1970 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE AUPRES DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 1229 du 4 mars 1970 (S/9679), j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

- Dans la nuit du 28 au 29 janvier 1970, vers 23 h 50, les soldats des forces américano-sud-vietnamiennes, débarqués d'une vedette, ont pénétré en territoire khmer dans le village de Prey Prous, à 1 500 mètres environ en deçà de la frontière, dans la commune de Prek Kroeus, district de Kampong Trach, en Kampot, et ont emmené deux boeufs appartenant à deux villageois nommés Khum Se et Neang Pech Nhim.

- Le 29 janvier 1970, vers 5 heures, une vedette de la marine américano-sud-vietnamienne, se déplaçant dans le canal de Vinh-Té, a tiré plusieurs obus de mortier sur le poste de la police royale khmère de Prey Tonlé, à 1 800 mètres environ en deçà de la frontière dans la commune de Thnot Chong Srang, district de Banteay Meas, province de Kampot.

- Le 31 janvier 1970, vers 8 heures, les soldats des forces américano-sud-vietnamiennes du poste de Cai Muong ont tiré quatre obus de canon sur le territoire khmer, à 500 mètres environ en deçà de la frontière, dans la commune de Koh Sampeou, district de Peam Chor, en Prey Veng, blessant deux habitants du lieu nommés Nguyen Van Lieng et Ho Thi Binh, un boeuf appartenant au nommé Chung Van Neang tuant un porc et endommageant une habitation appartenant au nommé Nguyen Van Yi.

- Le 1er février 1970, vers 8 h 35, deux hélicoptères des forces américano-sud-vietnamiennes, guidés par un avion d'observation, ont violé l'espace aérien du Cambodge et tiré à la mitrailleuse sur le lieu dit O-Am situé dans le village de Lapalkhé, commune de Sré Khtum, district de Keo Seima, en Mondulkiri.

- Le même jour, vers 16 h 25, un avion d'observation des forces américano-sud-vietnamiennes a violé l'espace aérien du Cambodge et a tiré sur les forces cambodgiennes de défense à Koh Rokar, dans le district de Peam Chor, en Prey Veng, blessant un soldat de 2ème classe nommé Vor Phon.

- Dans la nuit du 1er au 2 février 1970, vers 22 heures, des vedettes de la marine américano-sud-vietnamienne, se déplaçant dans le canal de Vinh-Té, ont tiré trois obus de mortier sur la commune de Prek Kroeus, à 500 mètres environ en deçà de la frontière dans le district de Kompong Trach, en Kampot, blessant une villageoise nommée Neang Dek Yen, âgée de 29 ans.

- Dans la nuit du 3 au 4 février 1970, vers 21 h 30, les soldats des forces américano-sud-vietnamiennes du poste de Go Dau Ha ont tiré un obus de canon sur la commune khmère de Bavet, à 1 000 mètres environ en deçà de la frontière, dans le district de Svay Teap, en Svay Rieng, blessant grièvement un villageois nommé Sek Tok, âgé de 30 ans.

- Le 5 février 1970, vers 16 h 30, un chaland de la marine américano-sud-vietnamienne, se déplaçant dans le fleuve du Mékong, a tiré des obus de canon sur le territoire khmer à 300 mètres environ en deçà de la frontière, dans la commune de Koh Sampeou, district de Peam Chor, province de Prey Veng.

- Dans la nuit du 5 au 6 février 1970, vers 23 h 20, les soldats des forces américano-sud-vietnamiennes du poste de Giong-Gang ont tiré au canon sur la commune khmère de Mésâr Thngâk, district de Chantrea, en Svay Rieng.

- Dans la nuit du 6 au 7 février 1970, une vedette de la marine américano-sud-vietnamienne, se déplaçant dans le canal de Vinh-Té, a tiré aux armes automatiques sur le village khmer de Prey Tonlé, à 1 500 mètres environ en deçà de la frontière, dans la commune de Thnot Chong Srang, district de Banteay Meas, en Kampot, tuant un buffle appartenant à un villageois nommé Sa Neom.

- Dans la même nuit, vers 20 heures, trois hélicoptères des forces américano-sud-vietnamiennes ont violé l'espace aérien du Cambodge et tiré aux roquettes sur la commune de Som, à 4 000 mètres en deçà de la frontière, dans le district de Preah Bat Chean Chum, en Takéo.

- Le 7 février 1970, vers 16 h 45, les soldats des forces américano-sud-vietnamiennes du poste de Giong Gang ont tiré 24 obus de canon sur le poste de la police royale khmère de Koh Sampeou relevant du district de Peam Chor, province de Prey Veng, endommageant les baraques dudit poste.
- Les 7 et 8 février 1970, des avions de ces mêmes forces ont violé l'espace aérien du Cambodge et tiré sur la commune khmère de Snuol, à 500 mètres environ en deçà de la frontière, dans le district de Snuol, province de Kratié.
- Dans la nuit du 8 au 9 février 1970, vers 21 h 30, les soldats des forces américano-sud-vietnamiennes du poste de Vinh-Gia ont tiré 10 obus de canon sur le territoire cambodgien, à 4 500 mètres environ en deçà de la frontière, dans la commune de Som, district de Preah Bat Chean Chum, province de Takéo.
- Le 9 février 1970, vers 16 h 30, quatre avions à réaction de ces mêmes forces ont violé l'espace aérien du Cambodge et bombardé le territoire khmer, à 10 kilomètres environ au nord-est de Talao, dans le district de Andaung Pich, province de Rattanakiri.
- Dans la nuit du 9 au 10 février 1970, vers 2 h 30, les soldats des forces américano-sud-vietnamiennes du poste de Go Bac Chien ont tiré un obus de canon sur la commune cambodgienne de Thmei, à 500 mètres environ en deçà de la frontière, dans le district de Kompong Rau, province de Svay Rieng.

L'explosion de cet obus a causé les pertes suivantes :

- Un villageois nommé Thon Veng tué et quatre autres blessés nommés Neang Reach Meas, 70 ans, Neang Thon Yin, 16 ans, Neang An Yim, 10 ans, Neang Meas Cheng, 6 ans,
- Deux boeufs tués et deux autres blessés appartenant au nommé Thon Veng et un buffle blessé appartenant au nommé Thon Ya,
- Quatre habitations appartenant aux nommés Thon Ya, Sok Khlaing, Thon Bon et Thon Sok endommagées.

Le Gouvernement royal du Cambodge a élevé une protestation énergique et indignée contre ces agressions délibérées commises par les forces américano-sud-vietnamiennes contre le Cambodge et les paisibles et innocents habitants frontaliers khmers. Il a exigé que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique prenne des mesures immédiates pour indemniser les victimes, dédommager les dégâts causés et mettre fin à de pareilles agressions criminelles.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,
(Signé) HUOT SAMBATH
